

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 08/2019

Séance du 30 mars 2019

**OBJET** : Réfection de la piste menant au captage d'eau A Rondinella – Plan de financement et demande de subvention.

Nombre de membres : 9  
Afférents au conseil : 9  
En exercice : 9

Date de la convocation : 19/03/2019  
Date d'affichage : 19/03/2019  
Ayant délibéré : 6      Votés Pour : 6  
Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil dix-neuf, le trente mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur POLI Jean-Baptiste a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	<b>Etaient absents</b>
M. POLI Jean-Baptiste	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
M. MARTINO Enzo	M. MANTESE Jean-François

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la piste menant au captage des eaux A Rondinella à une altitude de 1030 m. Réalisée en 2009, l'accès jusqu'à l'ouvrage de réception des eaux se fait par une piste en terre, d'une longueur de 2,980 km, désormais quasiment impraticable.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de rendre la piste praticable pour un véhicule tout terrain d'une part et de reprendre les ouvrages (en terre) d'écoulement des eaux pluviales d'autre part.

- **Considérant** la nécessité de procéder à la réfection de la piste menant au captage d'eau A Rondinella.
- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise L'Albitronu spécialisée dans le chiffrage de ce type de prestations, qui a établi un devis détaillé.

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité. Le montant hors taxe des prestations s'élève à la somme de onze mille euros (11 000 €).

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale)	70 %	7 700 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	30 %	3 300 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>11 000,00 €</b>

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 30/03/2019

Le Maire

Jean-Luc MILLO



Devis n° D-000010000010

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

ID : 02A-212001861-20190330-2019\_08-DE

L ALBITRONU  
MR BIONDI JEAN LOUIS  
PUGGIALE  
20140 OLIVESE  
0684578931  
biondijeantlouis22@gmail.com

MAIRIE D OLIVESE  
MR LE MAIRE D OLIVESE  
20140 OLIVESE

## Devis n° D-000010000010

**Date :** 20/03/2019

Description	Quantité	Prix Unitaire	Total
FORFAIT POUR LA RÉFECTION D'UNE PISTE SERVANT AU CAPTAGE D'EAU "A RONDINELLA"	1,00	11000,00	11000,00
T.V.A. non applicable, article 293 B du CGI			
	<b>Total</b>		11000,00
	<b>Net à payer</b> (en euros)		<b>11000,00</b>

**Les prix sont valables jusqu'au :** A 30 jours, 19/04/2019, passé ce délai, ils seront actualisables

Ce devis est estimatif, il ne tient pas compte des éléments non visibles lors de son élaboration.  
Le retour de ce devis dûment signé conditionne la mise au planning pour le démarrage des travaux.  
Merci de bien vouloir nous retourner:

- un exemplaire de ce devis signé suivi de la mention "bon pour accord"
- un chèque d'acompte correspondant au montant indiqué ci-dessus